



Après une liquidation judiciaire

Par **loulou**, le **18/07/2009** à **18:09**

Bonjour,
Mon conjoint avait monté une sté en nom propre.
La liquidation judiciaire à été prononcée le 09 janvier 2009 et les biens ont été saisis (pas de bien immo).
Aujourd'hui nous avons un projet de construction
Y'a t'il un risque que la future maison soit saisie bien que l'achat se fasse après le début de la procédure de LJ?
Y'a t'il un laps de temps à attendre sachant que la clôture de la LJ n'a pas encore été prononcée?
Merci d'avance.